

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 janvier 2011 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès-verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Daniel LALLEMANT est élu secrétaire de séance. Il accepte

A l'appel, 3 conseillers municipaux sont excusés :

§ *Mr Jean Marc FANTONI pouvoir à Mr Michel BUTZ*
§ *Mr Maurice ROCKLIN pouvoir à Mr Christophe GRAVIER*
§ *Mr Raymond GENAY pouvoir à Mr Marcel MICHEL*

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.
L'ordre du jour n'appelle pas de remarque.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 155 rue des Clos
appartenant à Mr Laurent GEORGES

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Personnel communal

Départs en retraite :

Le remplacement des personnels partant en retraite est exposé au Conseil dans le cadre des charges inscrites au budget.

A l'unanimité, le montant des cadeaux départ en retraite est porté à 400 euros, sous forme de bons dont les bénéficiaires pourront faire le meilleur usage selon leur desiderata.

2. Finances et Affaires Economiques

Les tarifs communaux de toutes natures sont votés à l'unanimité (voir tableaux en fin de compte rendu)

Admission en non valeur de titres

Madame la Trésorière a transmis la liste des titres irrécouvrables des budgets du service des eaux et du service de l'assainissement

D- Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil municipal doit prononcer l'admission en non valeur des titres suivants :

Rôle d'eau 2009 : 138,24 €
Rôle d'assainissement 2009 : 290,01 €

Ces dépenses seront imputées aux articles suivants
- article 654 du budget du service des eaux pour 138,24 €
- article 654 du budget du service de l'assainissement pour 290,01 €

L'admission en non valeur est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'engager les dépenses prévues dont le montant est inférieur à la limite légale.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Commission de l'accessibilité

Il est rendu compte de la réunion du 20 janvier 2011.

Les Blés d'or

Le projet suit son cours. La question des bassins de rétention est abordée dans le sens d'une meilleure efficacité du dispositif.

Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin

Le système d'assainissement mis en place doit être revu .

Travaux sur le réseau d'eau

- **Concernant l'alimentation en eau potable des Ecart de Xaty et bouclages internes :**
Dossier de consultation des entreprises en cours

- **Concernant la réhabilitation de deux stations de neutralisation (Grand' Goutte et la Croisette)**

Demande de subvention adressée au Conseil Général .Vote à l'unanimité.

Terrains communaux

Demande de location d'un jardin présentée par Mr et Mme Parmentier pour leur fils Jules.

Le Conseil donne un avis favorable pour la somme de 20 euros.

Système d'Information sur les Services publics d'eau et d'assainissement SISPEA

Compte rendu de la réunion du 27 janvier . La présence du représentant de l'Administration et ses explications se sont révélées nécessaires , eu égard à la complexité du dispositif. Le Conseil s'exprime sur la complexité toujours croissante des procédures administratives.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Le point de situation est présenté au Conseil Municipal qui se félicite de l'implication des Jeunes et du sérieux qu'ils apportent à leur fonction.

Concours des illuminations :
Remise des prix le samedi 29 janvier à 11 h

MJC : Gestion de l'espace Louis Gérard le week-end

La concertation se poursuit entre l'Espace Louis Gérard et la Commune. La mise au point concrète et détaillée est en cours.

Printemps des artistes

Réunion lundi 31 janvier 2011 à 20 h 30

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Maison d'Assistance Maternelle (MAM)

Il est rendu compte de l'avancement des études de ce projet que le Conseil juge fort intéressant tant pour les familles que pour la Commune. La souplesse du dispositif est soulignée. Une décision sera prise dès la fin de l'étude.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours

Le Conseil prend acte des travaux en cours. La question du sel de déneigement est abordée. La prise en charge de la gestion du sel par une structure intercommunale ad hoc est évoquée.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Syndicats intercommunaux

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Compte rendu de la réunion tenue le 22 décembre 2010 pour évoquer l'influence du raccordement de l'assainissement du hameau de Julienrupt au collecteur de Saint-Amé et l'impact des surverses du réseau dans la zone Natura 2000 nouvellement définie.

La question n'a pas été vraiment résolue. Le Conseil souligne la nécessité pour les communes concernées de régler le problème sans que les autres collectivités aient à supporter d'éventuelles charges financières. Chaque commune doit faire son affaire de sa mise à niveau.

Ceci fait, il sera dès lors possible d'en terminer avec la gestion intercommunale pleine et entière des réseaux d'assainissement.

Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte

Il est rendu compte de la réunion du 13 décembre 2010. Le texte du compte-rendu est consultable en mairie.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

D - Demandes d'adhésion et de retrait de plusieurs collectivités.

- La demande de retrait de Saint Jean d'Ormont
- La demande d'adhésion de Provenchères sur Fave.

L'adhésion et le retrait sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend acte des conclusions de la réunion du 13 décembre 2010

Les Diagnostic d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2011

La note d'information peut être consultée en mairie.

AFFAIRES DIVERSES

Demande de subvention

Pour un voyage scolaire en Irlande Le Conseil Municipal estime qu'il ne peut la subventionner. Par contre le CCAS peut être saisi du cas particulier d'un jeune qui ne pourrait s'inscrire, faute de moyens des parents.

Affaire Sagram

Jugement concernant la Zone Industrielle (différend Commune-Sagram). La SAGRAM exécute le jugement Un litige subsiste tant sur la propriété des merlons que sur l'exécution des obligations de fin de contrat de l'entreprise.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 27 janvier 2011

Le Secrétaire ,
Mr Lallemand

TARIFS

		Tarifs 2010	Vote du CM 2011
PHOTOCOPIES			
Noir et blanc format 21/29,7		0.20	0.20
Noir et blanc format 42/29,7		0.40	0.40
pour les sociétés locales et associations de quartier		1/2 tarif	1/2 tarif
BULLETINS MUNICIPAUX			
		6.00	6.00
DROIT DE PLACE			
Fête Foraine			
Gros manèges (autotamponneuses , etc...)	forfait	100.00	100.00
Autres manèges	forfait	40.00	40.00
Autres stands	le ml	3.00	4.00
Déballage commercial			
Tous stands ou étalages	le ml	3.00	4.00
Snacks - Restauration rapide	le ml		5.00
Vide grenier			
Tous étalages	le ml	3.00	3.00
Droit de place camionnette restauration rapide ou autres commerces			
Pour 1 jour par semaine	Forfait annuel	200.00	200.00
Cirque ou spectacle ambulancier par manifestation		30.00	40.00
Camion Outillage		40.00	40.00
SAPINS DE NOEL			
Sapins de Noël l'unité	HT	3.79	3.79
	TVA 5,5 %	0.21	0.21
	TTC	4.00	4.00
INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE COMPTE DE TIERS			
Remboursement frais de personnel	tarif horaire	30.00	30.00
Rembours frais de personnel + tractopelle	tarif horaire	100.00	100.00
Rembours frais de personnel + camion	tarif horaire		100.00
par les budgets annexes	tarif horaire	18.50	19.00

PARTICIPATION COMMUNALE AUX BONS D'EPARGNE DELIVRES AUX NOUVEAUX NES DONT LES PARENTS HABITENT LA COMMUNE		100.00	100.00
Primes aux mères de famille décorées de la Médaille de la Famille Française :		100.00	100.00
Concours des maisons fleuries			
Budget pour récompenser les gagnants		400.00	400.00
Concours des illuminations de Noël			
Budget pour récompenser les gagnants		150.00	150.00
INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE VERSEE A Madame GARNIER AFFECTATAIRE DE L'EDIFICE		maximum réglementaire	maximum réglementaire
CONVENTION DE PASSAGE SUR PROPRIETES PRIVEES			
Indemnités servies aux propriétaires de terrains traversés par des canalisations d'alimentation en eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales			
<u>terrains situés en zone UY du P.L.U. = le m2</u> (dépendance des bâtiments industriels)		0.65	0.65
<u>Terrains situés en zone NC et ND du P.L.U. = le m2</u>		0.15	0.15
<u>Terrains situés en zone UA-UB-NA-NB du P.L.U.</u>			
Terrains à bâtir non construits : = le m2		3.10	3.10
Terrains construits = le m2		1.60	1.60
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 mètres pour la pose d'une canalisation			
Les servitudes sont établies sur une largeur de 3 m,50 pour la pose de deux canalisations.			

LOCATIONS		
	Vote 2010	Vote du CM
LOCATIONS		
SALLE DES FETES :		
-		
-		
Salle des fêtes seule par jour :	110.00 €	150.00 €
Salle des fêtes et cuisine		
Par jour :	165.00 €	175.00 €
Pour un week-end	215.00 €	230.00 €
Possibilité d'utiliser vaisselle, verres et couverts		

Réunion organisée		
par les associations dont le siège n'est pas à Dommartin	50.00 €	50.00 €
Séances d'aérobic ou autres activités similaires : par jour	13.00 €	15.00 €
<i>A tous ces tarifs s'ajoute la participation aux charges</i>		
<i>Minimum de perception :</i>	8.00 €	10.00 €
<i>Location pour repas de classe : Application des tarifs ci-dessus</i>		
<i>Les sociétés locales,</i>		
<i>le syndicat local des exploitants agricoles,</i>		
<i>les réunions pour l'association des</i>		
<i>propriétaires de lotissements, réunions de classe</i>		
<i>peuvent disposer gratuitement</i>		
<i>des salles de la salle des fêtes,</i>		
<i>sous réserve de la participation aux charges</i>		
<i>le responsable des locaux constatera l'état des</i>		
<i>lieux à chaque remise des clés et fera respecter</i>		
<i>le règlement intérieur.</i>		
Montant de la caution	200.00 €	500.00 €
Remboursement de la vaisselle cassée ou manquante		

DESIGNATION	TARIF T.T.C.
	Unité
Assiettes Creuses	10.00 €
Assiettes Plates	10.00 €
Assiettes à dessert	7.00 €
Tasse à café 13 cl	6.00 €
Coupes cadettes 6019	2.00 €
Verres ballon 14 cl	1.00 €
Verres ballon 19 cl	1.00 €
Flûtes	1.00 €
Brocs à eau 1 litre	3.00 €
Louches	14.00 €
Cuillères à soupe	2.00 €
Fourchettes	2.00 €
Couteaux	4.00 €
Cuillères à dessert	2.00 €
Cuillères à café	1.00 €
Ouvre bouteilles	2.00 €
Couverts à salade	2.00 €
Paniers à pain	2.00 €

LOCATIONS		
		Vote
		du CM
LOCATIONS		
ESPACE LOUIS GÉRARD		
-		
-		
Espace Louis Gérard seul par jour :		100.00 €
En cas de dépassement de l'horaire de location autorisé : par heure		75.00 €
Montant de la caution		500.00 €

TAXES FUNERAIRES		
	Vote	Vote
	2010	du CM
Creusement et comblement des fosses		
Inhumation, exhumation des corps et manipulations accessoires		
d'un adulte :	120.00 €	120.00 €
d'un enfant de - de 7 ans	70.00 €	70.00 €
Ouverture et fermeture des caveaux	120.00 €	120.00 €
Déplacement des corps et des cercueils	gratuit	gratuit
Placement dans un seul cercueil des restes de plusieurs corps	gratuit	gratuit
Inhumation ou exhumation de cendres	70.00 €	70.00 €
Inhumation dans un caveau installé le jour même	70.00 €	70.00 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>		
Droit de dispersion des cendres	50.00 €	50.00 €
<u>CONCESSION AU CIMETIERE</u>		
tarif pour une concession de terrain au cimetière		
* Concession temporaire de 15 ans : le mètre linéaire	60.00 €	60.00 €
* Concession temporaire de 30 ans : le mètre linéaire	120.00 €	120.00 €
<u>COLUMBARIUM</u>		
Tarif d'une case pour 15 ans	500.00 €	500.00 €

Tarif d'une case pour 30 ans	750.00 €	750.00 €
<u>Tarifs d'intervention</u>		
Ouverture du columbarium		
ou Dépose de plaque		
ou Dépose de l'urne dans la case	50.00 €	50.00 €
ou Repose de la plaque		
ou Fermeture du columbarium		

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		
	Vote	Vote
	2010	2011
<i>ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE</i>		
fournitures scolaires :	2010/2011	2011/2012
Ecole Elémentaire par enfant	35 €	36 €
Ecole Maternelle par enfant	35 €	36 €
Ce crédit englobe toutes les fournitures scolaires y compris les revues pédagogiques		
Maintenance du copieur : subvention accordée pour assurer la maintenance du copieur :		
Ecole Elémentaire :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 610 €
Ecole maternelle :	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 400 €
fourniture de papier pour copieur :		
Ecole Elémentaire	52 ramettes	52 ramettes
école maternelle :	25 ramettes	25 ramettes
Matériel informatique : Subvention pour achat de consommables Ecole Elémentaire:	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 210 €
Subvention pour achat de consommables Ecole maternelle:	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €	règlement des factures jusqu'à Concurrence de 150 €
Voyages Subvention pour financer une partie des frais de transport des enfants lors des sorties à caractère pédagogique		
Ecole élémentaire :	5 €par élève	6 €par élève
Ecole maternelle :	5 €par élève	6 €par élève
Salon du livre Ecole Elémentaire 200 €pas versé en 2009	200 €	200 €
Ecole Maternelle 100 €pas versé en 2009	100 €	100 €
Subvention à la B.C.D. écoles élémentaire et maternelle	300 €	300 €

Achat pour Noël TTC		
Ecole Elémentaire :	3 €par élève	3 €par élève
école maternelle :	3 €par élèves	3 €par élève
Participation aux dépenses de fournitures scolaires pour les élèves fréquentant les classes de 6° et 5° des établissements privés de Remiremont : par élève	15 €	15 €
Subvention pour frais de transports scolaires : (Tarif des vignettes en cours)	60 €	61 €
Prise en charge des transports à la piscine des élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle		
Prise en charge des transports à 8 séances de ski de fond des élèves de l'école élémentaire		

TARIFS SERVICE DES EAUX

	<u>Facturation</u> 2009	<u>Facturation</u> 2010	<u>Prop.factur.</u> 2011	<u>Prop.factur.</u> 2012
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
BRANCHEMENT d'EAU				
calculé au coût réel sans toutefois être inférieur aux prix de base :				
Jusqu'à 20 m :	630.00	630.00	630.00	
Par mètre supplémentaire :				
TARIF des REDEVANCES :				
Redevance fixe annuelle d'abonnement suivant calibre du compteur (au 01 Janvier de l'année)				
15 mm et 20 mm	24.40	24.40	24.40	24.40
25 mm	27.45	27.45	27.45	27.45
30 mm	38.10	38.10	38.10	38.10
40 mm	70.10	70.10	70.10	70.10
50 mm	172.00	172.00	172.00	172.00
Prix de l'eau au m3 (au 01 Juillet de l'année)				
Tranche unique par m3	0.76	0.76	0.78	0.80
Redevance antipollution				
Redevance pour pollution domestique (AERM)	0.265	0.270	0.270	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (AERM)	0.300	0.274	0.274	
Intervention du service des eaux : (relevé compteurs)				
Ouverture ou fermeture du branchement :	24.40	25.00	25.00	
Relevé ou vérification du compteur :	24.40	25.00	25.00	

Prix moyen du m3 d'eau (abonnement et consommation)			0.9916.	0.9839.		
<u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</u>						
S/factures d'eau		H.T./m3	2.01	2.01	2.13	2.13
	TVA 5,5%	TTC/m3	2.12	2.12	2.25	2.25
<u>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT</u>						
<u>SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT</u>						
Participation pour raccordement réseau vanne		H.T.	1 300.00	1 350.00	1 350.00	
	TVA 5,5%	TTC				
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau vanne ou pluvial		HT	400.00	450.00	450.00	
	TVA 5,5%	TTC				
Participation pour racc.réseau vanne et pluvial		HT	1 300.00	1 350.00	1 350.00	
	TVA 5,5%	TTC				
Participation pour rembt.de la partie publique des branchements réseau vanne et pluvial		HT	800.00	900.00	900.00	
	TVA 5,5%	TTC				